

Département de la SOMME

Canton de ABBEVILLE NORD

Commune de BUIGNY-SAINT-MACLOU

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION du Jeudi 3 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 3 avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

**Convocation**

Du 20 mars 2025

**Affichée**

le 20 mars 2025

**Nombre de membres**

**en exercice : 13**

Etaient présents : M<sup>rs</sup> MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, de FRANCQUEVILLE Luc et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, GUILLOY Martine, DUBOILLE Chantal, TRANCART Sylvie.

Etaient absents: Mrs WAMEN Hervé (pouvoir à Mme BOUCHEZ Marie-Madeleine), Eddy SEVELIN (pouvoir à Mr Régis DELASSALLE) et Mathieu LHOTELLIER (pouvoir à Mr Eric MOUTON) et Mmes COULON Catherine, VIS Marie

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mr Régis DELASSALLE

-----  
Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2025,
- Vote de la subvention allouée au manégien pour l'emplacement du tir aux ballons
- Délibération concernant la mise en place d'un miroir Rue de Bas,
- Délibération/Discussion concernant le projet de cuisine de la salle communale,
- Vote des taux d'imposition 2025
- Mise en œuvre de la fongibilité des crédits – M57
- Vote du Budget Primitif 2025

↳ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2025**

Le procès-verbal a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal. Mr le Maire interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles observations. Le procès-verbal est approuvé **à l'unanimité.**

↳ **Vote de la subvention allouée au manégien pour l'emplacement du tir aux ballons – Dél 2025/012**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière réunion, il avait été évoqué la demande de subvention concernant l'emplacement du tir aux ballons lors de la fête locale. Il avait été convenu que cela ferait l'objet d'une réflexion en commission des fêtes avant prise de décision lors du prochain conseil municipal.

Après retour de ladite commission et après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 100 euros pour ce tir aux ballons.

↳ **Délibération concernant la mise en place d'un miroir Rue de Bas -Dél 2025/013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, Mme Sylvie TRANCART avait évoqué le manque de visibilité dans la rue de Bas au niveau de la voie conduisant à son domicile et demandait la possibilité d'installer un miroir.

Mr le Maire présente le devis de la société DISCOUNT COLLECTIVITES d'un montant de 313.20 € TTC.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le devis présenté.

↳ **Délibération/Discussion concernant le projet de cuisine de la salle communale – Dél 2025/014**

Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons rencontré les services de la Sous-Préfecture d'Abbeville concernant notre demande de DETR pour les travaux de la cuisine de la salle communale. Il est fort probable que notre dossier ne recevra pas de réponse favorable.

Nous avons alors pris rdv avec Mr Stéphane PETIT, Maître d'œuvre pour revoir notre projet à la baisse (que la cuisine). Ainsi la nouvelle estimation **globale** s'élève à 203 572.64 € HT soit 244 287.15 € TTC.

Mr le Maire présente également le devis de Mr PETIT pour la mission de conception s'élevant à 9 116.33 € HT (inclus dans l'estimation globale)

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve ces travaux selon cette nouvelle estimation globale.

↳ **Vote des taux d'imposition 2025 – Dél 2025/015**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition 2024 à savoir :

- taxe foncière bâtie : 40.58 %
- taxe foncière non bâtie : 30.36 %
- taux Taxe d'habitation : 8.59 %

Mr le Maire propose de reconduire ces taux pour 2025.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux ci-dessus pour l'année 2025.

#### **↳ Mise en œuvre de la fongibilité des crédits – M57 – Dél 2025/016**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour l'assemblée délibérante de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M 57

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M 57,

Après en avoir délibéré, le Conseil **à l'unanimité** :

Autorise Monsieur le Maire, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement
- 7.5 % des dépenses réelles d'investissement

#### **↳ Vote du Budget Primitif 2025-Dél 2025/017**

Mr le Maire présente le budget primitif 2025. Il informe le conseil municipal de la nécessité de l'achat d'un carport pour abriter le nouveau tracteur tondeuse. Celui-ci-s'élève à 699.90 € TTC.

Après en avoir délibéré **et à l'unanimité**, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 494 394.00 €
- section d'investissement : 185 738.00 €

### **\*Retour de la commission loisirs**

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, la commission loisirs s'est réunie afin de discuter notamment de l'animation de la soirée Beaujolais et du repas et des colis des aînés.

Au vu du nouveau tarif de la chanteuse de la soirée Beaujolais, la commission loisirs a demandé un devis à un DJ. Celui-ci s'élève à 450 €.

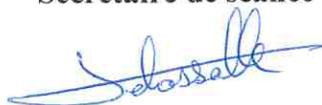
Pour le colis/repas des aînés, la commission loisirs a évoqué le fait de les passer à 68 ans pour les nouveaux bénéficiaires. Ce sujet sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

### **Séance levée à 19h40**

Mr Régis DELASSALLE

Le Maire, Eric MOUTON

Secrétaire de séance



## **REMARQUES/OBSERVATIONS**